

**CTL du 23 novembre 2021**

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce CTL est particulièrement dense et porte principalement sur les restructurations/redimensionnement de services et sur le DUERP.

La CFTC estime que le DUERP et le PAP sont des documents très importants dans la mesure où ils donnent une image des difficultés matérielles, organisationnelles et psychologiques des agents et de leurs attentes.

La mise à jour du DUERP présenté en CTL montre l'évolution des préoccupations des agents. Même si les risques psycho-sociaux se rapportant aux évolutions des métiers, au NRP et aux nouvelles organisations du travail sont évoqués par le plus grand nombre d'agents, le risque récurrent lié au manque d'hygiène des locaux occupe la deuxième position. Dans le cadre de la pandémie, un nouveau risque préoccupe une grande partie des agents, celui lié à la transmission du virus de la COVID 19.

La mise à jour du DUERP après la période de crise sanitaire de l'année 2020 était une opportunité pour chaque service d'organiser des réunions (dans le respect des gestes barrières) de poser les problèmes d'envisager des solutions et de renouer un dialogue pour restaurer le collectif de travail.

Or, cinq services n'ont pas contribué à la mise à jour du DUERP, dans certains services les agents n'ont été pas du tout ou peu impliqués dans cette démarche. Dans certains services, aucune réunion n'a été organisée, les échanges ont été seulement bilatéraux entre l'agent et le chef de service.

Pour la CFTC, les conditions de collecte d'information relative au DUERP sont révélatrices des relations internes à chaque service. Les risques psycho-sociaux relatifs aux conflits entre agents télétravailleurs et non télétravailleurs et l'organisation du travail découlent, de notre point de vue, d'un manque cruel de relations de confiance réciproque et d'une communication réelle et efficace.

Qu'en est-il de l'analyse des RETEX après pandémie ? Quels enseignements en ont été tirés ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucun retour vers les agents contributeurs ?

Il est rappelé qu'en matière de santé / sécurité au travail, le chef de service a une obligation de résultat.

La majorité des agents fait part de son sentiment d'insécurité au regard de l'emploi et du travail qui trouve son explication principalement dans les conséquences de la mise en place du NRP. Cette crainte est partagée par l'ensemble des agents des SGC nouvellement créés. Même si des renforts en personnel ont été alloués aux SGC, il appartient aux agents des SGC de former les nouveaux. Les agents ressentent une lassitude et une grande démotivation depuis la création des SGC parce qu'ils doivent s'adapter rapidement aux nombreux changements sans avoir une formation sur laquelle s'appuyer.

Tous les services qui ont fait l'objet d'une restructuration au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont reçu la visite du médecin de prévention, de l'infirmière et de l'assistante sociale. A ce jour, les agents n'ont eu aucun retour suite aux divers échanges.

La CFTC suppose que les sujets abordés avec le médecin de prévention, l'infirmière et l'assistante sociale ne sont pas tous couverts par le secret médical et qu'un retour sur les sujets qui ne relèvent pas de la sphère médicale serait possible mais surtout nécessaire pour l'ensemble des agents.

Je vous remercie pour votre écoute.



**Syndicat National CFTC DGFIP**  
**Section du Loiret- Déclaration liminaire**  
***Agir pour ne pas subir.***